

PROCES VERBAL - REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 28 Avril 2026 à la salle du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le 28 Avril à 20 Heures, Le Conseil Municipal de cette Commune dûment convoqué le 16 Avril 2026 s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Mr le Maire Anthony DUBUS.

Présents : Mrs DUBUS Anthony, BIMBAUD Jordan, LAMBERT Richard, TOUZEAU Manuel, CALARD Stéphane, Mr MICHAUD Philippe, Mmes BIZET Marianne, GARCIA Martine, TOUZET Amélie, BIMBAUD Isabelle, SERRA MENDES Ghislaine, REDAUD Sophie.

Absents excusés : Mme LUCAS Audrey

Mr Coyat Alain (1 Pouvoir à Mme GARCIA Martine)

Mr Arnaud BAILLARGEAT (1 Pouvoir à Mme REDAUD Sophie)

Plusieurs personnes assistent à la réunion.

Séance du : 28/04/2026

Conseillers en exercice : **15** - Présents : **12** - Pouvoirs : **2** - Votants : **14**

Désignation du secrétaire de séance : Mme BIZET Marianne a été désignée secrétaire de séance.

-Le quorum étant atteint, la séance peut valablement commencer, la séance est ouverte à 20 heures sous la présidence de Monsieur Le Maire Anthony DUBUS.

1- Approbation du PV de la séance du : 20 Mars 2026

Monsieur Le Maire soumet au vote, valide à l'unanimité sans observation

-Installation de Mme REDAUD Sophie conseillère municipale après démission de Mme HUBERT Catherine

- Installation de Mr BAILLARGEAT Arnaud conseiller municipal après démission de Mr DAVID Bernard

- Commissions et représentation aux syndicats : transmission suite aux démissions.

5- Délégations du CM au Maire -modifications

Point 13- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion d'un bien les dispositions prévues au 1er alinéa de ce même code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal : toutes les DIA présentées pour des biens situés en Zone U =Zone Ub et, Ua au PLU.

Supprimer Point 23- Autoriser le Maire à recruter des emplois saisonniers ou du personnel remplaçant en cas de congés maladie et signer les contrats car délibération à prendre et Vote au budget.

Supprimer Point 24- Autoriser la prise en charge des cotisations aux divers organismes utiles à la commune (CAUE, ADIL, AMI, AMF, ODASE, SPA, Relais des gîtes de France, Fédération de randonnées) qui sont votés au budget

Supprimer Point 25- Autoriser la prise en charge de l'allocation de vétérance des Anciens Pompiers avant le transfert des compétences au Département. Voté au budget

- Monsieur Le Maire soumet au vote, voté à l'unanimité

6-Commission d'Appel d'offres (CAO)- modifications :

Monsieur Le Maire : DUBUS Anthony (Président de droit, article L.1411-5 CGCT)

Titulaires : Mmes BIZET Marianne , GARCIA Martine, SERRA MENDES Ghislaine

Suppléants : Mrs MICHAUD Philippe, LAMBERT Richard, CALARD Stéphane,

- Monsieur Le Maire soumet au vote, voté à l'unanimité

7- Demande d'évaluation des terrains de la ZI de CELON appartenant à la Commune.

Après discussion la demande est reportée au prochain Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose de se rendre sur le terrain et un rendez-vous est fixé pour la visite des lieux.

M le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à faire une demande d'estimation des biens pour les anciens bâtiments Barytine de Chaillac et terrains de Celon, ainsi que l'immeuble sis rue de la font Poulard auprès de Me Cauët, notaire.

- Monsieur Le Maire soumet au vote, voté à l'unanimité

8-Convention de stage- Stagiaire au Musée de la Minéralogie durant la saison estivale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des renseignements communiqués par les services de Université de Lorraine et l'Association Minéralogique de Chaillac. Stage du 15 Juin 2026 au 30 Août 2026 inclus, soit 11 semaines, pour une durée hebdomadaire de 35 heures/s.

La gratification mensuelle pour la durée de ce stage est de 4,50€ par heure, 35 heures par semaine
Dans le cadre de l'accueil des stagiaires, l'Université a sollicité un logement.

Vu la candidature déposée par 1 stagiaire, étudiant Ingénieur ENSG 2ème année, au Musée de la Minéralogie et la proposition de convention de stage établie avec l'Université de Nancy,

Vu l'avis du conseil municipal et après débat

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'accueillir ce stagiaire et de le loger gratuitement au chalet au camping

- Le Conseil Municipal accepte et Vote à l'unanimité

9- Convention avec ENEDIS de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution publique d'électricité -Raccordement du Projet Solaire de LIGNAC -Poste de Rivaille

Monsieur le Maire, après en avoir discuté le Conseil municipal autorise le Maire à prendre une convention avec ENEDIS pour raccordement du Projet Solaire de Lignac -Poste de Rivaille.

- Le Conseil Municipal accepte et Vote à l'unanimité

10-Avis sur un projet de ferme Agrivoltaïque sur la commune de LIGNAC au lieu -dit « Tillet »

Une demande de permis de construire pour un projet de centrale agrivoltaïque au sol a été déposée sur la commune de LIGNAC au lieu-dit « Tillet » d'une surface de 24,68 ha

Dans le cadre de cette demande, il nous est demandé de bien vouloir transmettre un avis sur ce projet.

Monsieur le Maire soumet au vote ce projet, Le Conseil Municipal Vote à l'unanimité pour l'accord de ce projet
– Avis favorable

11- Avis sur un projet de ferme Agrivoltaïque sur la commune de ROUSSINES au lieu -dit « Chabannes »

Une demande de permis de construire pour un projet de centrale agrivoltaïque au sol a été déposée sur la commune de ROUSSINES au lieu-dit « Chabannes »

Dans le cadre de cette demande, il nous est demandé de bien vouloir transmettre un avis sur ce projet.

Monsieur le Maire soumet au vote ce projet, Le Conseil Municipal Vote à l'unanimité pour l'accord de ce projet
- Avis favorable.

12-Travaux sur le réseau Assainissement fin du Schéma Directeur D'Assainissement et bilan- choix Assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO)- Programmation des travaux sur plusieurs tranches.

ASSISTANCE AU CHOIX D'UN MAITRE D'ŒUVRE (TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF)

Monsieur Le MAIRE donne la parole à Monsieur TOUZEAU Manuel afin de nous faire part des travaux sur le réseau d'assainissement à programmer

Rappelle :

Qu'un Schéma Directeur d'Assainissement, finalisé et validé février 2026 et réalisé par un bureau d'études Audit Environnement a permis d'établir un programme pluriannuel de travaux sur 10 ans sur les ouvrages et réseaux de collectes.

Que cette étude a notamment mis en évidence l'impact des eaux de pluie et parasites collectées à travers les réseaux unitaires,

Que des actions de travaux sont nécessaires pour réhabiliter le patrimoine vieillissant des réseaux et ouvrages d'assainissement.

Pour ce faire, la Commune nécessite l'aide et la retenue d'un Assistant à Maitrise d'Ouvrage (AMO) qui lancera une consultation de bureaux d'études spécialisés sur la base d'un programme de travaux. L'AMO aura également à charge d'effectuer les demandes de subventions auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

- Le Conseil Municipal vote à l'unanimité et accepte le devis d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage afin :
D'affiner les travaux d'assainissement prioritaires à engager sur les 3 / 4 prochaines années,

- De retenir un Maître d'œuvre spécialisé, qui aura à charge de définir les modalités de réalisation de ces travaux (plans, chiffrages détaillés, contraintes, ...), d'assurer le suivi des entreprises de travaux et la bonne réalisation des chantiers.
- De déposer d'éventuelles demandes de subventions auprès des financeurs, en fonction des opportunités
- D'effectuer le suivi contractuel du Maître d'œuvre et d'organiser 1 COPIL/an, pour le pilotage des opérations.

13-Sortie des stocks régie du musée « objets souvenirs »

A la demande de l'association club minéralogique.

Il faut libérer le placard -lieu de stockage des « objets souvenirs » invendus, livres, cartes postales, divers objets et pour cela il faut les sortir des stocks de la régie du Musée.

Après discussion, Monsieur Le Maire propose de reporter au prochain Conseil Municipal, les conseillers ne souhaitant pas renoncer à la vente de ces objets. Ils demandent de voir avec le club des Minéraux pour vendre ces objets et livres à l'accueil du musée.

14-Participation de la Commune au voyage scolaire -Ecole de CHAILLAC

Modification de la délibération 2026-01.22-04 du 22/01/2026

Financement d'un voyage scolaire de l'Ecole de CHAILLAC

Pour les élèves de primaire voyage à Vulcania, budget de 1 640,50€

Pour les élèves de maternelle, budget 555,00€

Le financement s'organise par une répartition de 50% pour la Commune, 25% pour la CDC MOVA, 25% pour la Coopérative scolaire et les familles

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

EMET un avis favorable à la répartition à hauteur de 50% de la somme totale du voyage des classes maternelle et primaire, budget de 2 195.50€ et fixe la participation de la Commune à 50% = 1097,75 €

15-VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2025 (budgets : principal, assainissement ; 3 lotissements)

Tableaux en annexe.

Monsieur Le Maire quitte la salle du Conseil

Vote des compte administratifs : nombre de votants 13 - pour 13

Vote des comptes de gestion : nombre de votants 13 – pour 13

Retour de Monsieur Le Maire dans la salle du Conseil

16- Approbation des Comptes de gestion 2025 (budget principal, assainissement, 3 lotissements)

Les comptes de gestion du budget principal et des 3 lotissements et assainissement sont votés à l'unanimité en concordance avec les comptes administratifs.

17- Affectation des résultats 2025- Budget : principal et assainissement)

votés l'unanimité.

Budget principal Affectation

	DEPENSES	RECETTES
INVEST(c/001)	368 800,47 €	
INVEST(c/1068)		362 300,47 €
FONCT(c/002)		4 603,71 €

Budget d'assainissement Affectation

	DEPENSES	RECETTES
INVEST(c/001)		5 787,77 €
c/1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement		
FONCT(c/002)		28 393,06 €

18- Dépenses à imputer au 623 « Fêtes et Cérémonies »

Il est demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le Conseil Municipal

D'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 623 « Publicité, publications, relations publiques », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Le Conseil après en avoir délibéré, vote à l'unanimité

19- Vote des taux des taxes locales

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide **de ne pas augmenter les taux des taxes locales et de reconduire en 2026** comme suit :

Taxe Foncière bâti	32,21%
Taxe Foncière non bâti	31,50%
Taxe Habitation	14,00%

20- Vote des subventions aux associations locales

Maintien du total au budget 14 728 € . 27 associations.

Monsieur Le Maire soumet au vote, voté à l'unanimité

21-Vote -FADJ-FSL :

Le département assure la gestion et la mise en œuvre du fonds d'aide aux jeunes en difficultés (FADJ) ainsi que le fonds de solidarité logement (FSL), le financement de ce fonds est assuré principalement par le département et par la mobilisation de l'ensemble des principaux partenaires que sont les Collectivités Territoriales, leurs groupements, les organismes de protection sociale ainsi que plus spécifiquement pour le FSL, les baux sociaux et les opérateurs énergies et le téléphone.

Ainsi le Conseil Municipal est invité à donner son accord à une participation de notre Commune pour l'année 2026 respectivement

- au fonds de Solidarité logement FSL à la hauteur de 1,66€ par résidence principale, soit la somme de 848,26€
- au fonds d'aide aux jeunes en difficultés FADJ, la participation est établie à hauteur de 0,70€ par jeune de 18 à 25 ans, identifiés sur notre Commune.

22- Vote RASED :

RASED, Réseau d'aide destiné aux enfants en difficulté. La participation des Collectivités s'élève à 2,50€ par enfant scolarisé

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable aux participations 2026

23- Vote des budgets 2026 (Budgets : Principal, assainissement, 3 lotissements

Monsieur Le Maire soumet au vote les budgets 2026, le Conseil vote à l'unanimité

BP Fonctionnement	1 430 010,00 €
Investissement	874 059,74 €

Assainissement

Fonctionnement	43 002,99 €
Investissement	36 676.91 €

Lotissement Croix du chêne

Fonctionnement	22 000 €
Investissement	22 000 €

Lotissement Champrue

Fonctionnement	26 090 €
Investissement	26 090 €

Lotissement Rue de la Gare

Fonctionnement	182 220,70 €
----------------	--------------

Investissement 182 689,53 €
24- Questions diverses : NEANT

L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller en souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 22 H40

Le Maire
DUBUS Anthony



La Secrétaire
BIZET Marianne

Anthony DUBUS
Maire de CHAILLAC

cm

